



**Certificat concernant le résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur un règlement d'emprunt**

---

Suite à la tenue de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le *Règlement CO-2024-1258 ordonnant des travaux de construction, de réfection et de mise à niveau de certaines infrastructures du réseau local d'eau non traitée, ainsi que la réalisation d'études diagnostiques et d'inspection de ce réseau et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt*, je certifie que :

- 1° le nombre de personnes habiles à voter sur ce règlement est de 206 584;
- 2° le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 20 669;
- 3° le nombre de demandes faites est de 0;
- 4° ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Longueuil, le 15 juillet 2024  
L'assistante-greffière,  
Carole Leroux, avocate